

Le Comité cantonal de la SPV soutient la lutte des pra-fos

Un article publié par le quotidien 24Heures du samedi 28 mars, relatif à la dégradation des conditions salariales des praticiens-formateurs (prafos) a pu surprendre par l'absence d'une position de la SPV, alors même que son président s'était entretenu avec la journaliste pendant plus d'une demi-heure.

Aujourd'hui, la SPV apporte les éléments suivants :

En lien avec l'intersyndicale des prafos, dont elle est membre fondateur à part entière, la SPV a participé très activement aux quatre séances de négociation qui ont abouti à la publication de la Décision 117 de la Cheffe du DFJC (nouveau statut des prafos).

La SPV y a milité pour que :

- Les deux périodes de décharge soient maintenues,
- L'indemnité soit indexée et assurée à la Caisse de pensions,
- Le travail sur appel soit évité.

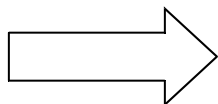
Ces trois éléments ont obtenu satisfaction.

En revanche, la SPV et l'ensemble des négociateurs **n'ont pas obtenu**

- un maintien de l'indemnité à la hauteur désirée,
- le fait que l'activité de prafo soit retirée du champ des tâches particulières qui permettent de gagner un niveau salarial après 15 ans d'activité professionnelle.

Face à cette situation, le Comité de la SPV a estimé que seul un retrait massif des prafos pouvait réorienter leur statut salarial de manière positive.

C'est pourquoi le Comité de la SPV a soutenu sans réserves la résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'intersyndicale des prafos du 23 mars.



De même, la SPV interviendra de manière résolue et dynamique dans l'ultime phase de négociation demandée à la Cheffe du département par courrier du 27 mars, dans le but de trouver un chemin pour maintenir à bonne hauteur le statut des prafos actuellement en place.

Manifester son intention de démissionner est la meilleure des approches pour pouvoir arracher encore au DFJC les concessions nécessaires à la légitime reconnaissance du travail des praticiens-formateurs.